

Infos novembre 2019

Ces infos gratuites concernent le droit belge, prioritairement le droit de la circulation routière, le droit des assurances et des accidents, ainsi que parfois d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité. Le règlement général sur la protection des données en vigueur depuis le 25 mai 2018 s'applique aux données nécessaires à l'envoi de la newsletter. La plus stricte confidentialité s'applique à ces données qui ne seront jamais cédées ni échangées. Si vous souhaitez obtenir des informations quant au traitement de ces données ou les faire rectifier, informez-moi de vos demandes auxquelles je répondrai immédiatement. Si vous souhaitez vous désinscrire et faire supprimer les données vous concernant, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : secretariat@jnavocat.be

Radars: pièges à éviter

Chaque jour plus de 10.000 conducteurs sont « flashés » sur nos routes : voici quelques exemples d'endroits qui réservent souvent de mauvaises surprises

- sur les autoroutes, les zones de travaux sont souvent limitées à 70km/h pour assurer la sécurité des ouvriers. Les limitations de vitesse s'appliquent évidemment en journée (puisque les ouvriers sont présents sur les chantiers) mais aussi le soir et la nuit lorsque les chantiers et l'autoroute sont déserts.
- Les entrées et sorties de Bruxelles en forêt de Soignes sur les routes ordinaires constituées de belles lignes droites avec limitation à 50km/h, notamment la Drève de Lorraine à Uccle.
- Entrée et sortie de Bruxelles par la E411 (Bruxelles-Namur-Luxembourg): en direction de Bruxelles, attention aux panneaux de fin d'autoroute et de limitations de vitesse: on passe de 120m/h, à 90 et rapidement à 70 km/h alors que l'apparence demeure celle d'une autoroute. En sortant de Bruxelles, la limitation à 90 km/h dure plusieurs kilomètres y compris dans le tunnel sous le carrefour Léonard, le panneau de début d'autoroute se trouvant environ 500 mètres après le carrefour Léonard.
- Les zones 30 devant les écoles: la limitation est d'application pendant les heures de présence des enfants à l'école (c'est logique) mais également le soir et la nuit (ce qui est complètement stupide !). Les zones de travaux limitées à 30km/h où la limitation de vitesse s'applique pendant la journée mais aussi le soir et la nuit.

En 2020, vitesse limitée à 100 km/h (au lieu de 130) en journée sur les autoroutes des Pays-Bas. Si des limitations à 100km/h sur autoroute sont fréquentes aux Etats-Unis et au Canada, cela constituera un cas unique (avec Chypre) en Europe. Cette mesure fait partie d'un plan visant à réduire la pollution. Le soir et la nuit (de 19h00 à 6h00 du matin), c'est la limitation actuelle (130km/h) qui demeurera d'application.

Napoléon et notre Code de la route : une influence méconnue ?

Quoique l'œuvre législative de Napoléon soit considérable avec notamment le Code civil de 1804, il faut néanmoins beaucoup d'imagination pour penser que Napoléon aurait pu influencer notre Code de la route, entré en vigueur 150 ans après la mort de l'Empereur. Et pourtant, c'est bel et bien Napoléon qui a imposé à toute l'Europe ce qui allait devenir la conduite à droite, véritable base de tous les codes de la route mondiaux (y compris la Chine et les Etats-Unis). Seule exception : l'Angleterre qui, après avoir résisté à Napoléon, a gardé cette particularité de même que certaines de ses anciennes colonies comme, par exemple, l'Inde et l'Afrique du Sud.

Jean-Pol Nijs

Avocat

Spécialisé en droit de la circulation routière

Infractions – Accidents - Assurances - Indemnisation de tous les dommages

jpn.avocat@skynet.be www.droitdesaccidents.be